

**COMMUNIQUE**

**ERRATUM**

Les actionnaires sont informés des modifications suivantes apportées au rapport annuel 2020 mis en ligne sur le site internet de la Société :

<b>Page</b>	<b>Version publiée</b>	<b>Version modifiée</b>
p. 23, 1 <sup>er</sup> §	« (...) soit 13.240 € le m2/ 8.3490€ le m2. »	« (...) soit 13.240 € le m2/ <b>8.390€</b> le m2. »
p. 99, 1 <sup>er</sup> §	« (...) et 2.000.000 EUR au titre de la 2 <sup>ème</sup> demande de liquidation d'astreinte »	« (...) et <b>4.000.000 EUR</b> au titre de la 2 <sup>ème</sup> demande de liquidation d'astreinte »

Les actionnaires sont par conséquent invités à lire le rapport en substituant les chiffres figurant dans la colonne de droite ci-dessus.

Le Conseil d'Administration

**À propos d'Electricité et Eaux de Madagascar**

*Electricité et Eaux de Madagascar, holding financier diversifié (immobilier, papier, casinos) est coté sur le marché Eurolist C NYSE Euronext Paris (ISIN FR0000035719). Électricité et Eaux de Madagascar détient la Société Anonyme Immobilière Parisienne de la Perle et des Pierres Précieuse - SAIP, agissant directement et indirectement via la SNC Paris Croix des Petits Champs, et la SARL Les Vergers, société immobilière ayant la qualité de marchand de biens. Électricité et Eaux de Madagascar détient une participation dans Gascogne qui en fait un des plus importants actionnaires de cette société cotée sur Eurolist C.*